

Procès-verbal Conseil Municipal
SÉANCE du Dimanche 18 Décembre 2022

Sorbs, le 18 décembre 2022

Date de convocation : Lundi 12 décembre 2022

Date d'affichage : Lundi 12 décembre 2022

Présents : Mmes BONNET Micheline - FRONTIN Claudine - VIALA Malory et Mrs CAMPLO Ludovic
- CAUVAS Sébastien - OLLIER Eric - RANDON Christian

Ordre du jour :

1. Délibération : dispositions à prendre suite à décision du Tribunal administratif
2. Délibération : autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2023 dans la limite d'un quart des crédits votés en 2022
3. Investissements pour 2023 et financements
4. Échanges sur la mise en place d'une procédure d'expropriation
5. Location logements communaux
6. Éclairage public / extinction
7. Atlas de la Biodiversité communale – point sur les 24 heures de la biodiversité
8. Ateliers participatifs
9. Programmation cérémonie des vœux
10. Réalisation journal « Que de nous »
11. Collège La Cavalerie
12. Planning Régie rurale 2023
13. Informations : lieu d'exposition à Latude, création plate-forme Montgolfière, calendrier 2023

Secrétaire de séance : Christian Randon

La séance démarre à 9H10.

Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2022.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire indique désirer compléter la réunion par un point sur l'action du Cpie Pollinisateurs

• **Demande de huit clos sur points 1, 4 et 5**

Mme Bonnet rappelle avoir le 15 décembre sollicité un huit clos pour tous les points ayant trait aux personnes.

Mr le Maire rappelle qu'une telle demande doit être portée par 3 membres du conseil.

Tous les autres membres du conseil s'associent à cette demande.

En conséquence, le conseil municipal décide que pour l'examen des points 1, 4 et 5 de l'ordre du jour, la réunion se tiendra à huit clos, et que lesdits points seront examinés l'un après l'autre en démarrage de séance .

En conséquence, Mr le Maire demande au public présent de se retirer.

- **Délibération point 1 : dispositions à prendre suite à décision TA**

Monsieur le Maire rappelle la décision rendue par le Tribunal administratif de Montpellier le 2 novembre 2022 et condamnant la commune pour inaction.

L'avocate de la commune a produit une analyse du jugement, et à leur demande a reçu le 2 décembre le Maire et plusieurs membres du conseil.

Un compte-rendu synthétique de cette réunion et des éléments complémentaires ont été adressés aux membres du conseil quant à l'opportunité de faire appel.

Des échanges, il ressort une distorsion entre ce que dit le jugement, une condamnation de la commune pour inaction, et ce qui peut en être perçu par les habitants.

Il apparaît que des pistes restent ouvertes pour mieux étayer la défense de la commune, et que les risques financiers pour la Mairie restent pondérés.

Notre protection juridique accepte en effet de prendre en charge les frais d'avocat en cas d'appel.

Mr le Maire précise qu'en appel subsiste un risque financier, notre responsabilité civile ne jouant pas en ce cas.

Décision d'ester en justice

Mr le Maire met au vote du conseil la décision ou non de faire appel .

Pour : 6

Abstention : 1

En conséquence, le conseil municipal a délibéré à la majorité de ses membres aux fins de se pourvoir en appel contre la décision du tribunal administratif de Montpellier, et de confier ses intérêts à la SCP VPNG à Montpellier.

Représentation de la commune

Mr le Maire estime que bien que s'étant abstenu, il est tenu par la décision prise par le conseil, et qu'il est le représentant naturel de la commune pour la représenter en justice.

D'autres membres du conseil estiment qu'il serait plus réaliste et approprié que ce soit un autre de leurs membres qui représente la commune pour cet appel.

Une plainte auprès du Procureur de la République a été déposée par le Maire à l'encontre de ces derniers.

Mr le Maire met au vote la décision de la personne qui représentera la commune.

Pour Mr Ollier : 2

Pour Mr Randon : 5

En conséquence, le conseil municipal a délibéré à la majorité de ses membres aux fins que monsieur Christian Randon, conseiller municipal représente la commune et signe tous documents dans l'affaire en appel Commune de Sorbs c/ jugement du Tribunal administratif de Montpellier n°2100846 du 2 novembre 2022.

- **Point 4 : Échanges sur la mise en place d'une procédure d'expropriation**

Monsieur le Maire expose qu'en décembre 2021 la délibération prévue relative à l'achat d'une partie de la parcelle AE 25 - Camp d'Alton- avait été reportée.

Cet achat avait pu être envisagé dans le cadre général d'un arrangement d'ensemble entre parties sur le camp d'Alton, ce qui n'est plus d'actualité.

Mme Frontin estime à cet égard qu'il est de l'intérêt de la commune de s'extraire de logiques conflictuelles existantes au Camp d'Alton, et qu'il appartient d'avancer au regard de ce qui apparaît constituer l'intérêt public de la desserte des maisons du Camp d'Alton.

Avant de procéder à l'expropriation, une procédure de déclaration d'intérêt public doit être menée.

Celle-ci nécessitera une enquête publique à laquelle toutes les personnes concernées pourront s'exprimer.

Cette procédure est longue et précise, aussi Mr le Maire propose-t-il de solliciter auprès de la DDTM antenne de Lodève, une rencontre préalable.

Le conseil approuve à l'unanimité et désigne Mmes Frontin et Bonnet pour participer avec le Maire à cette réunion avec la DDTM, et pour monter le dossier nécessaire.

- **Point 5 : Location logements communaux**

Monsieur le Maire expose que l'un des deux logements communaux situé 3 place de l'Église sera disponible à partir du 01/02/2023, et que suite à une diffusion dans les communes voisines, une personne travaillant dans une exploitation agricole de Saint Felix de l'Héras s'est portée candidate.

Il expose également, que la personne titulaire du second logement a également manifesté son intérêt pour ce dernier.

Des échanges, il ressort que la commune n'a pas intérêt à des ruptures de perception de loyer du fait d'une vacance potentielle de locataire.

En conséquence, **la procédure suivante est retenue et adoptée à l'unanimité par le conseil :**

1 - Contacter au plus tôt le salarié agricole intéressé

2 - Si ce dernier a trouvé autre chose ailleurs, le logement disponible au 1^{er} février sera proposé à l'autre locataire

3 - Si ce dernier n'ayant pas trouvé autre chose ailleurs, s'avère toujours intéressé, il lui sera indiqué qu'un autre logement voisin, autre que celui diffusé par l'annonce, pourrait s'avérer disponible

4 - Si cet autre logement voisin, plus grand ne l'intéresse pas, celui-ci se verra attribué le logement de l'annonce

5 – Mme Frontin est chargée de la mise en œuvre de cette procédure.

Les points 1, 4 et 5 de l'ordre du jour ayant été examinés en huis clos, monsieur le Maire lève le huis clos et appelle le public à réintégrer la salle du conseil.

- **Délibération point 2 : autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2023 dans la limite d'un quart des crédits votés en 2022**

Monsieur le Maire expose l'intérêt et la nécessité de pouvoir engager dès janvier 2023 des dépenses d'investissement 2023 dans la limite d'un quart des crédits votés en 2022.

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2023 dans la limite d'un quart des crédits votés en 2022

- **Investissements pour 2023 et financements**

Mme Frontin rappelle que pour 2022, la commune n'a pas reçu l'ensemble des subventions d'investissement auxquelles elle pouvait prétendre.

Les dernières factures de l'espace intergénérationnel (boulodrome et jeu d'enfants) devraient arriver en janvier 2023.

Le paiement de la subvention départementale Chemins des Sotchs et des Combelles, ne pourra techniquement être honorée par les services de paiement que début 2023.

Pour 2023, plusieurs investissements sont à venir, par ordre décroissant de certitude.

Poste incendie

Sa réfection est incontournable, et au regard du coût, une subvention a été demandée au Conseil Départemental pour accès par les personnes à mobilité réduite à la plateforme « containers »

Voirie

La seconde tranche des travaux de voirie déjà examinée en conseil municipal, nécessite que soient affinés les devis en cours.

Seigné TP a produit un devis dans notre zone de prix s'agissant du chemin de la Baraque, mais paraît excessif s'agissant du Plot des Vernets et du chemin vers Latude sous la RD 152e6 pour des réparations de ravine et stabilisation par apport de gravier.

Le conseil à l'unanimité charge Mme Frontin de recueillir de nouveaux devis s'agissant du chemin du Plot des Vernets et de celui vers Latude.

Piste DFCI

La piste a été fortement dégradée lors des fortes pluies.

C'est le gestionnaire DFCI qui a en charge la remise en état, un courrier en ce sens lui sera adressé.

Bâtiment Mairie et logements communaux

Mme Frontin indique que pour solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL/DETR , il faut le faire avant le 15 février.

Mr Ollier indique qu'il y a 2 visions de ce projet.

Celle, initiale du plan de relance État de début 2021 centré sur l'Énergétique, et celle plus large de réflexion d'ensemble avec le CAUE incluant le volet patrimonial. A ce titre, il conviendrait de faire une nouvelle réunion spécifique et de travailler avec un bureau d'architectes pour avoir une vue globale .

Après échanges, le conseil décide à l'unanimité de déposer le dossier pour le financement d'une première tranche correspondant à la rénovation énergétique . A la majorité, le conseil ne souhaite pas retravailler le dossier avec un bureau d'architectes.

1 - Le conseil à l'unanimité charge Mme Frontin de s'assurer auprès de tous nos partenaires de la faisabilité financière de ce dossier d'investissement de travaux de rénovation énergétique, prioritairement sur les travaux d'isolation thermique extérieure .

2- Le conseil à l'unanimité charge Mr Randon de faire réactualiser 3 des lignes du devis d'isolation thermique extérieure déjà déposé en 2021 auprès des services de l'État (lignes Enduit Thermo-isolant de 157 794€, Continuité ITE 7 761€, Remplacement menuiseries ext 17 056€) .

3- Mme Viala fait état d'échanges tenus en l'atelier Eau, et de l'intérêt de récupérer l'eau de pluie des bâtiments publics. Mme Frontin indique que les deux anciennes citernes de l'ancienne École-Mairie ont apparemment été depuis transformées en vide sanitaire.

Le conseil à l'unanimité avale la proposition conjointe de Mme Viala et de Mr Randon, à savoir qu'à l'occasion de la révision du devis Continuité ITE, un devis complémentaire intégrant une création en sous-sol d'une citerne de 3 000 litres maximum soit demandé, et éventuellement intégré dans le dossier Sobriété énergétique du CRTE.

- **Point 6 : Éclairage public / Extinction**

Le gouvernement comme les citoyens appellent à des économies d'énergie d'éclairage public la nuit.

En outre, la diminution de la luminosité la nuit agit favorablement sur la biodiversité.

La commune a déjà été pionnière en termes d'économies en remplaçant par des Led ses anciennes ampoules à incandescence.

Aujourd'hui, il nous faut intervenir sur le nombre de points lumineux, et sur leur durée de fonctionnement.

Le conseil à l'unanimité charge Mmes Bonnet et Frontin, en lien avec Hérault Énergie, de concevoir et de mettre en place un système d'extinction partielle ou totale permettant de répondre le mieux possible à nos objectifs énergétiques également favorables à la biodiversité, comme aux contraintes de sécurité des habitants et usagers.

- **Point 7 : Atlas de la Biodiversité Communale/ 24 heures de la Biodiversité**

Mme Frontin indique que dans le cadre de l'ABC, et sous la responsabilité scientifique du Conservatoire des Espaces Naturels, la commune accueille avec leur professeur un groupe d'étudiants de la formation de BTSA Gestion et protection de la nature de Diderot Éducation à Montpellier.

Ces étudiants réalisent sur le bois de la Deveze des relevés terrain de données naturalistes, description de formations végétales (zones boisées, zones de lisière, clairières...), d'arbres remarquables, et autres observations naturalistes. Une étudiante en stage s'est consacrée à la cartographie des plantes invasives.

Certains étudiants rendront compte de leurs observations à l'occasion des interventions et conférences qui se tiendront à la salle des fêtes pour les 24 heures de la biodiversité du samedi 15 avril 2023.

Beaucoup d'activités étant concentrées le samedi, des membres du conseil ont envisagé une extension à la matinée suivante du dimanche 16. Un programme de petites randonnées, lecture de paysages.. pourrait être envisagé.

Malheureusement, cela risque de disperser nos forces, alors qu'une concentration de celles-ci sur les 24 h du samedi paraît la plus souhaitable.

Le conseil à l'unanimité décide de ne retenir que la date du samedi 15 avril pour les 24 heures de la Biodiversité.

- **point 8 : Ateliers participatifs**

Mme VIALA fait le compte rendu des ateliers programmés

1 - Un premier atelier « eau et énergies renouvelable » s'est déroulé jeudi 1 décembre

Globalement pour le Sydel, le niveau d'eau des nappes n'est pas remonté, alors même que sur le plateau, nous ne sommes pas en déficit de pluviométrie. Que cela signifie-t-il sur les tirages en plaine ?

Les participants à l'atelier ont souhaité la venue d'un hydrogéologue pour une conférence.

Le conseil approuve à l'unanimité le financement de la venue d'un hydrogéologue.

2 - Un second atelier « aménagement de la place de l'Eglise » s'est déroulé dimanche 11 Décembre

2.1 Plus de verdure, au niveau de la bande côté rue, derrière le tilleul. Une table de pique-nique et un ou deux bancs mobiles pourraient compléter l'équipement.

2. 2 Fermeture de l'arrière des « Halles » par des menuiseries pour éviter les courants d'air, et mieux pouvoir s'y asseoir pour lire, ou y mener des rencontres à thèmes. Il conviendrait de faire venir un menuisier pour établir des devis.

Certains membres du conseil estiment que quand c'est la fête, ou quand il fait chaud, on est content qu'il y ait du courant d'air. D'autres considèrent que pour se réunir en lieu fermé, il y a déjà pas loin la grande salle des fêtes, et éventuellement juste en face l'intérieur de l'Église. D'autres indiquent enfin qu'il convient de rester dans l'esthétique de la Halle, et de conserver la belle perspective depuis l'Église.

Mr le Maire préconise de consulter le CAUE, aux fins de recueillir son avis.

Le conseil approuve à l'unanimité de consulter le CAUE pour les travaux d'aménagement de la place de l'Église .

- **Point 9 : Programmation cérémonie des vœux**

La date de la Galette des Rois est fixée au **dimanche 22 janvier à 14 heures.**

En conséquence, le prochain CM du 15 janvier est décalé au dimanche matin 22 janvier.

- **Point 10 : Réalisation journal « Que de nous »**

La prochaine édition du journal sera distribuée dans sa version papier le jour de la galette des Rois, soit le 22 janvier.

Le journal devra être bouclé une semaine avant, et donc les articles adressés à Mme Viala au plus tard la première semaine de janvier.

- **Point 11 : Collège La Cavalerie**

Ouverture des premières classes de 6ème au nouveau collège de La Cavalerie.

En distance, l'école primaire de Le Caylar est à mi chemin entre le collège- lycée de Lodève, et le collège de La Cavalerie.

Actuellement, le Rectorat recueille l'avis des familles.

- **Point 12 : Planning Régie rurale**

Le planning suit son cours.

- **Point 13 : Informations :**

1 - Lieu d'exposition à Latude

Mme Frontin fait état de l'installation au hameau de Latude d'un lieu d'exposition/ magasin ouvert sur rendez-vous et dénommé Nomade Patchwork, lieu présentant des objets émanant d'autres cultures et emplis de vie.

2 - Création d'une plate-forme de Montgolfière

Celle-ci vient d'être positionnée à proximité du château de Sorbs.

3 - Calendrier 2023

Prochains CM les dimanches 22 janvier (report du 15 au 22 janvier) et 26 février.

- **Point 14 : Pollinisateurs**

Une présentation de l'action « Polliniz'Acteurs » de sensibilisation des publics et à l'accompagnement des collectivités a été faite par le CPIE le jeudi 10 novembre à l'occasion de l'une de nos réunions ABC. Mr Ollier indique que le CPIE tiendra le jeudi matin 12 janvier au Caylar une réunion d'information ouverte à tous, et à laquelle tous les membres du CM sont conviés.

Fin de séance à 12h30

Le secrétaire

Christian Randon